

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

N° P19-

058046

Optique

109931

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2679 Société : Ratani L. S.A.L

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : JEMRAANE Bouzair

Date de naissance : 01/01/1952

Adresse : lot ATTADAROUN - Rue 6 N° 59 EL OUAIFA

Castillon

Tél. : 02 66 38 92 34 Total des frais engagés : 1173,- Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Professeur Abdelmajid BOUZERDA
Médecin-colonel
Cardiologue Interventionnel
Chef de Service de Cardiologie
Hôpital Militaire Hassan II Marrakech
INP 104 172

Date de consultation : 17/07/2021

Nom et prénom du malade : JEMRAANE Bouzair Age : 70 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cardiopathie ischémique

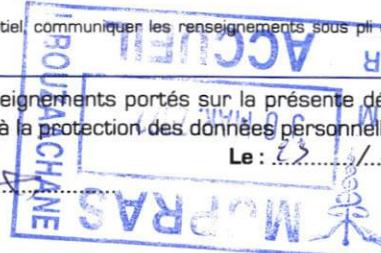
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Castillon Le : 23/07/2021

Signature de l'adhérent(e) : Jemraane Bouzair



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
Hôpital Marrakech	Consultation		GJ	Professeur Abdellatif BOUZEDDAD Médecin Colonel Cardiologue Interventionnel Chef de Service Cardiologie Hôpital Militaire Avicenne Marrakech INPE : 101 104 172

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RUE DE ANNAM Sibam Guelmim Résidence Annam - Casablanca Tél: 05 22 89 43 09 - Casablanca 092050293	17/01/99	11 73,00 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

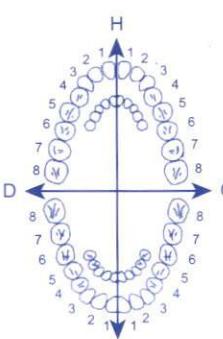
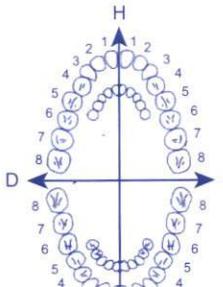
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficent	CCEFFICIENT DES TRAVAUX				
								
								
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE							
	<table border="0" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: right;">H</td> <td style="text-align: left;">25533412 21433552</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">00000000 00000000</td> </tr> </table>	H	25533412 21433552		00000000 00000000			
H	25533412 21433552							
	00000000 00000000							
	<table border="0" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: right;">D</td> <td style="text-align: left;">00000000 00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: left;">35533411 11433553</td> </tr> </table>	D	00000000 00000000		35533411 11433553			
D	00000000 00000000							
	35533411 11433553							
	<table border="0" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: right;">B</td> <td style="text-align: left;"></td> </tr> </table>	B						
B								
COEFFICIENT DES TRAVAUX					MONTANTS DES SOINS			
DATE DU DEVIS								

المملكة المغربية
القوات المسلحة الملكية
المستشفى العسكري ابن سينا
مراكش

ROYAUME DU MAROC
FORCES ARMEES ROYALES
HÔPITAL MILITAIRE AVICENNE
MARRAKECH

Le: 17/07/2021

ORDONNANCE

Professeur Abdelmajid BOUZERDA
Médecin-colonel

Cardiologue Interventionnel
Chef de Service de Cardiologie
Hôpital Militaire Avicenne Marrakech

INPE : 101 104 172

M^E

JENDRA

ط^جندراء

29 M^E 70109 X3

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Copivax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 270,00 DH
6 118001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Copivax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 270,00 DH
1001 082018

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat-R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Copivax 75mg/100mg
b30 cp
P.P.V : 270,00 DH
6 118001 082018

37,00 x 2

+ 02m^t

(3)

(4)

144,50 x 2

(5)

SV

Crestor 10mg

1G^t

SV

Pimol 25mg

1G^t

ESAC 20mg

1G^t

Professeur Abdelmajid BOUZERDA
Médecin-colonel
Cardiologue Interventionnel
Chef de Service de Cardiologie
Hôpital Militaire Avicenne Marrakech
INPE : 101 104 172

T: 1173,00DH

37,00

37,00

L.O. 2175
PER 08/23
PPV 144DH50
144,50

L.O. 21005
PER 04/23
PPV 144DH50
144,50